

Bulletin de

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

N° 48

novembre 2009

Samedi 12 décembre 2009 Journée mondiale sur le climat

Le réchauffement climatique met en danger les moyens d'existence et les vies de millions d'êtres humains et menace d'extinction des millions d'espèces. D'ores et déjà, des populations entières sont affectées, surtout les plus défavorisées.

Du 7 au 18 décembre prochain, la conférence des Nations-Unies sur le changement climatique se tiendra à Copenhague. Elle doit déterminer les objectifs et les solutions à mettre en œuvre à l'échelle internationale pour prolonger le protocole de Kyoto qui prend fin en 2012.

Les politiques actuelles sont dans l'impasse : mesures insuffisantes, solutions proposées non crédibles, fausses solutions comme le nucléaire et les agrocarburants.

Face à cette crise écologique et sociale, mouvements sociaux, organisations écologistes et scientifiques du monde entier appellent à une action urgente et radicale.

Programme à Clermont-Ferrand

Vendredi 11 décembre 2009

Soirée à la fac de lettres – Gergovia
de 18 h 30 à 22 h 30
Animation théâtrale, film, débat.

Pour toute précision, vous pouvez téléphoner
aux :
04 73 63 09 75 ou 06 72 56 55 50

Premiers organisateurs :

- ATTAC 63
- Puy-de-Dôme Nature Environnement
- Sud Etudiants
- Greenpeace
- GRAP
- Réseau Sortir du Nucléaire

Samedi 12 décembre

1 - Manif et théâtre de rue

Rendez-vous à 14 h 30

Lieu de rassemblement précisé ultérieurement
par les médias.

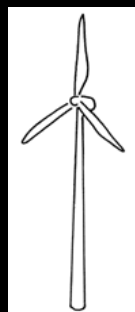
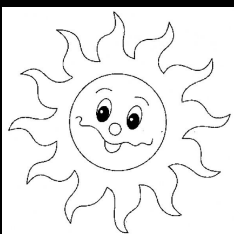
**Nous nous proposons de venir avec des
panneaux sur le thème :**

- « Un beau cadeau pour nos enfants »,
- une terre habitable,
- un air respirable,
- un monde sans mensonge,
- une terre accueillante, etc .

2 - Centre Jean Richepin, rue Jean Richepin
de 16h 30 à 20h

- Vidéo - table ronde - débat
- expositions - stands.

Un beau cadeau pour nos enfants :
une terre habitable
sans nucléaire
ni effet de serre



DÉCHETS MÉNAGERS

On nous réchauffe le plat de l'incinérateur

Déchets

La commission consultative pour la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) organisée par le Conseil Général s'est réunie deux fois, le 08/07/09 et le 06/10/09 pour examiner respectivement le calendrier de travail puis l'état de l'existant. Puy-de-Dôme Nature Environnement y est invitée.

Le président du Conseil Général, le bureau d'études et le cabinet d'avocats choisis répètent systématiquement que « la révision du plan doit prendre en compte l'existant », c'est-à-dire l'autorisation obtenue par le Valtom de construire son incinérateur. Les associations ne sont représentées que par quatre délégués sur une quarantaine. Manifestement, une grande majorité des présents (élus et administratifs) s'expriment en faveur du projet du Valtom en étant très agressifs à l'encontre des associations car ils leur attribuent la responsabilité de **l'opposition de la population**. Cela démontre qu'ils ne sont pas représentatifs sur le thème de la gestion des déchets ménagers.

Ils pourraient prendre modèle sur d'autres Conseils Généraux qui ont réalisé des révisions de **plan en excluant l'incinération** (Bouches-du-Rhône, Vendée, Hérault, Lot...). C'est donc parfaitement possible et nous demandons au Valtom (qui siège dans la commission consultative de révision) de geler son projet pour éviter d'être en contradiction avec le futur plan.

Dans cette affaire, **la démocratie est bafouée**. Nous vous avons déjà parlé de la composition du Valtom où Clermont-Communauté a accepté d'être représentée par cinq délégués sur vingt-cinq pour une population de près de la moitié du département afin d'échapper à ses responsabilités politiques (c'est pas notre faute, on est minoritaires...). Sous la pression de la population, Clermont-Communauté demande à sortir du Valtom, sachant que les statuts qu'elle a votés exigent la majorité des deux tiers : refus de cette majorité ! Et maintenant le président du Conseil Général nous ment en voulant nous faire croire que la révision du plan doit reprendre à son compte l'incinérateur du Valtom.

La loi française étant très favorable aux incinérateurs, le Tribunal administratif a ainsi confirmé l'autorisation pour le Valtom de construire son incinérateur en lui attribuant au surplus l'exclusivité des traitements (le pseudo-projet de Clermont-Communauté est donc annulé). Seule reste en suspens la légalité de la délégation de service publique (DSP) attribuée à **VERNEA (NOVERGIE)** contestée par un **concurrent (VEOLIA/ONYX)**.

Néanmoins, même si la Cour d'appel administrative annule cette DSP, le Valtom pourra toujours en relancer une autre.

C'est, une fois de plus, une mobilisation urgente et forte de la population qui peut imposer une meilleure gestion des ordures ménagères car il n'y a rien à attendre du Conseil Général ni de la justice.

Nous devons imposer la démocratie en exigeant un référendum. ☹



Les décharges sauvages s'étalent un peu partout et finissent par constituer des nuisances non négligeables. Sources de pollution diverses, désagrément pour tous ceux qui fréquentent la campagne pour s'y promener ou y travailler, elles relèvent de l'intervention des municipalités. Ce qui n'est pas toujours facile à réaliser, les délinquants ne pouvant être localisés facilement. Certaines communes font pour le mieux, d'autres pas. *Lire la suite* →

ET POURTANT ELLES TOURNENT

Et font tourner les têtes ?

Énergies renouvelables

Un fait incontestable est le développement rapide, mondial, de la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, plus simplement des éoliennes.

Fin 2006, mondialement, la puissance installée dépassait déjà les 74 000 MW (Millions de watts) fournissant 1 % de l'électricité. C'est encore peu, mais la croissance est rapide, plus de 20 % par an. En France, cette puissance installée s'élève à plus de 4 000 MW. Notre éolien nous fournit donc autant d'électricité qu'un réacteur nucléaire.

Mais cela n'est pas du goût de tout le monde. Dans une application forcenée à développer son activité, le lobby du nucléaire s'inquiète. Une contre-offensive était inévitable.

En France, pays favori du nucléaire, une intense campagne anti-éolienne se développe. Le nucléaire serait-il indispensable à notre identité nationale ? Toujours est-il que nous entendons se répéter les arguments les plus tordus.

Une « Fédération environnement durable » a été créée à cette fin, sous la présidence d'un cadre en retraite de... la COGEMA. Plus grave, le gouvernement prépare plusieurs mesures pour freiner le développement de l'éolien : complication des procédures administratives déjà contraignantes, applications aux éoliennes de la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) réservée aux installations les plus nuisibles...

Nous sommes bien là à contre-courant des intentions affichées par les pouvoirs publics.

Bien sûr, il n'est pas question de laisser faire n'importe quoi. Les éoliennes aussi ont leurs inconvénients.

Mais une première erreur consiste à les considérer isolément, alors qu'elles sont une filière parmi d'autres dans l'ensemble des ENR (énergies renouvelables). Leur fonctionnement intermittent est alors parfaitement gérable. Elles peuvent fournir sans problème 20% de l'électricité nécessaire sur le réseau. C'est dans ce contexte que la province espagnole de Navarre est en passe de produire 100% de son électricité avec des ENR.

20% d'électricité éolienne, c'est tout à fait possible en France qui détient un des meilleurs potentiels de vent en Europe. Il faudra environ 20 000 machines, plus ou moins, en fonction de la puissance de chacune d'elles. Grosses, moyennes, petites éoliennes ? C'est un des choix à faire. Mais encore ici les projets officiels sont dérisoires et loin de ce qui est nécessaire.

Quant aux nuisances possibles, elles peuvent être évitées (bruit, liaison avec le réseau, ...) ou réduites considérablement (impact sur la faune et la flore, sur les paysages, ...).

La maîtrise économique de la filière peut se faire à partir d'une gestion par les collectivités locales ou des coopératives. Près de chez nous, le parc Livradois-Forez effectue en ce sens un travail assez remarquable. L'association « Combrailles durables » dont nous avons déjà parlé, est un exemple d'initiatives qui commencent à apparaître. Et si nous avons là, face à l'évolution libérale d'EDF, une réappropriation par les citoyens du service public !

Et puis, il y a l'emploi. Une politique sérieuse de développement des ENR, éolien compris, créerait en France un minimum de 300 000 emplois, en fait sans doute plus, et en outre non délocalisables pour la plupart. Nous sommes bien au-delà des quelques milliers d'emplois créés ou sauvegardés par les industries les plus polluantes comme le nucléaire ou l'automobile. Les milliards absorbés par celles-ci pourraient être mieux utilisés.

On a beau retourner le problème dans tous les sens, l'éolien, avec les autres ENR, reste une des filières indispensables pour l'avenir, à condition de faire plus et plus vite. ☹

À Malauzat, les déchets s'accumulent dans la vallée des Ratières, signalés plusieurs fois par des adhérents de notre association. Le maire s'obstine à ne pas répondre, ni intervenir. Jusqu'à quand ? ☹

Emprisonné pour avoir dénoncé les effets de la catastrophe, Entretien avec Yury Bandajevski, qui n'en a pas fini avec Tchernobyl

Nucléaire

Visite éclair à Clermont-Ferrand du Docteur Yury Bandajevski au mois d'octobre 2009

En visite privée aux amis qui l'avaient entouré pendant son séjour à Clermont-Ferrand, Yury Bandajevski est heureux d'annoncer la création du nouveau centre Ecologie et Santé qui a été fondé cette année. Les objectifs prioritaires du centre sont d'apporter de l'aide aux victimes de l'accident de Tchernobyl, de diffuser de l'information scientifique indépendante et de favoriser les échanges entre l'Europe occidentale et les habitants des territoires contaminés par la radioactivité. En 2008, le Parlement européen a voté une subvention de un million et demi d'euros pour ce centre, mais cet argent reste encore bloqué pour des raisons que nous ignorons. L'accident de Tchernobyl a eu lieu en avril 1986 et le taux de mortalité de la population en Biélorussie a dépassé le taux de natalité en 1994. Depuis cette date, la population du pays est en chute libre. La gravité de la situation est telle que le gouvernement refuse de publier les chiffres démographiques depuis 2004. Et lorsqu'on interroge les autorités sur la cause de cette chute, c'est « l'alcoolisme » ou bien « le stress de la vie moderne » qui sont mis en avant comme origines du problème.

Comment expliquer donc qu'autant de gens dans les zones contaminées sont malades aujourd'hui, vingt-trois ans après l'accident de Tchernobyl ? D'après M. Bandajevski, c'est facile à comprendre. Tous les produits alimentaires issus de ces zones, à savoir les fruits et les légumes, le lait, le fromage et la viande, absorbent naturellement les éléments radioactifs qui sont dans le sol, et notamment le césium 137. En principe, les habitants de ces régions ne devraient consommer aucun produit provenant de leur propre sol, qui restera contaminé pendant de très longues années. C'est ainsi qu'à chaque repas les habitants ingèrent des quantités dangereuses de radionucléides. Le système immunitaire n'a pas de répit et s'affaiblit rapidement. Le système reproductif est aussi attaqué sans cesse par ces pollutions radioactives. Il y a ainsi de moins en moins

de naissances et de plus en plus de fausses couches. Dans les zones contaminées, malformations génétiques et tumeurs cancéreuses sont très nombreuses chez les nouveau-nés. Un enfant sur deux est victime du cancer, du diabète ou de problèmes cardiovasculaires avant l'âge de dix ans. Quant à M Bandajevski, il en est de même pour sa propre famille : sa femme Galina, qui continue de pratiquer la médecine à Gomel, est malade et sa fille Nathalia, qui est étudiante en médecine, a des difficultés à marcher.

Suite à son séjour en Auvergne, M. Bandajevski a donné un entretien à Deutsche Welle le 19 octobre dans lequel il constate que, suivant les instructions du président du Bélarus, les fonctionnaires s'occupent non pas des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, mais du renouveau des régions contaminées, en allant jusqu'au repeuplement de la zone de Tchernobyl. Pendant l'interview, il affirme que le contrôle des effets des éléments radioactifs sur la santé des gens a complètement disparu. Tout simplement, il n'existe pas. Tandis que les indicateurs de santé témoignent qu'un grand danger existe et que nous nous trouvons encore dans ce « trou des effets » de la radioactivité sur l'organisme humain. M. Bandajevski prévoit une prochaine visite en Auvergne au mois de janvier 2010. Il sera comme toujours le bienvenu !



Le SCOT

Ques aguò?

C'est le Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire du Grand Clermont (ancien SDAU). Il est en voie d'achèvement et devrait être soumis à enquête publique à la fin de l'année. Il concerne 108 communes et 420 000 habitants (les 2/3 de la population du département). L'ennui, c'est que seule une poignée d'apparatchiks et de membres de son bureau d'étude sont au fait du contenu de ce document qui va s'imposer aux communes et à leurs habitants. Les réunions publiques organisées ces dernières semaines se limitent à répéter les grandes lignes inscrites dans l'opuscule publicitaire de présentation où l'on nous promet généreusement développements durables et écologie. Cependant, nous n'avons eu aucune réponse à nos questions sur le contenu des textes contraignants. Rien non plus sur le site Internet du Grand Clermont à part le descriptif de l'existant.

C'est donc un faux-semblant de démocratie car nous découvrirons un projet tout ficelé au moment de l'enquête publique.

D'ores et déjà, quelques idées générales sont inquiétantes : « reconstruire la ville sur la ville », « objectif +50 000 habitants d'ici 2025 », « militer pour le TGV », « capitaliser sur notre tradition d'innovation »...

C'est donc tabler sur une forte croissance en concurrence avec d'autres régions au service des multinationales et donc sur un accroissement des inégalités et une détérioration de l'environnement.

En tout état de cause, la crise et le marasme économique actuel contredisent un tel projet démentiel.

M. Adenot, adjoint au maire de Clermont-Ferrand se vante publiquement de reprendre le projet « Arverniat » de Giscard d'Estaing que Puy-de-Dôme Nature Environnement avait combattu en son temps. Pourtant, le gouffre financier du giscardoscope (Vulcania), comblé par nos impôts, ne crédite pas l'illustre personnage d'une compétence extraordinaire.

Nous appelons la population à la plus grande vigilance en participant massivement à l'enquête publique qui sera organisée dans les mois prochains afin de faire barrage à ce projet rétrograde.

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995

19, rue Chabrol - 63200 RIOM

Tel 04 73 83 63 66 - Fax 08 25 17 79 60

Mail pddne@laposte.net, site www.pddne.eu

Directeur de la publication : Marcel BREUGNOT

Imprimerie DROUIN - 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 - Dépôt légal novembre 2009 - Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 €
(5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

AMAP et CO₂

AMAP

Moins de CO₂, plus de goût et de bonheur, oui nous le pouvons, grâce aux AMAP, associations pour le maintien de l'agriculture paysanne. Nous pouvons avoir de la bonne nourriture produite localement, connaître nos producteurs, savoir ce que nous mangeons. Il en existe chez nous plus de dix, toutes indépendantes, originales. Selon les saisons et leurs ressources, elles fournissent une fois par semaine légumes, œufs, viande, laitages, et réunissent chacune environ 70 adhérents et leur famille. Elles ne sont pas toutes Bio, mais la qualité est toujours au rendez-vous. Il faut bien sûr habiter dans les environs pour en faire partie :

- à Ambert, amap-ambert.eg2.fr,

Tél : 04 73 82 40 61 ;

- à Aydat, Cheires Amap, cheires.amap@yahoo.fr

Tél : 04 73 79 32 43 ; 04 43 30 05 66

- à Cournon, amapcournon@gmail.fr,

Tél : 06 88 07 28 02 ;

- à Thiers, lepotagerdeladurolle@hotmail.fr,

Tél : 06 99 88 74 95 ;

- à Veyre-Monton, amapdelaveyre@laposte.net,

Tél : 06 64 41 09 66 ;

- à Vic-le Comte, Tél : 06 84 35 32 77.

Et encore à Sauxillanges, Chamalières, Clermont-Ferrand,

Billom. Et bientôt à Romagnat,

Tél : 06 28 81 32 24.

Sans oublier le Biau jardin qui distribue plus de 800 paniers chaque semaine.

<http://www.lebiaujardin.org>

Qualité de l'eau

La protection des captages d'eau potable est une priorité depuis... 1992. Trois périmètres de protection sont prévus par la loi, immédiat, rapproché, éloigné ; ils ne sont pas partout en place, et les périmètres éloignés sont quasi inexistantes. Les puits creusés le long de l'Allier fournissent l'eau potable d'une bonne moitié du département et leur protection est menacée par le développement de nos activités, carrières, décharges, agriculture conventionnelle (chimique).

Sur Luzillat, Limons, Joze, Maringues et Orléat, ce sont 1 830 hectares de carrières de granulats qui ont permission de s'installer dans des zones où le schéma des carrières de 1996 avait décidé de protéger la nappe alluviale et la qualité/quantité des puits d'eau potable en interdisant les extractions. L'association AEPANA (à Vertaizon) alerte les autorités, les consommateurs, les élus.

Sur Culhat, la zone en bordure d'Allier est déjà destinataire des effluents -un peu atténués par la « station d'épuration » créée pour traiter les lixiviats de la décharge du Bois de l'Aumône (fermée en 1995). Un projet de décharge (Centre d'enfouissement technique) porté par un agriculteur (80 hectares) et une société italienne (Pizzourno) fait craindre pour la qualité du captage du syndicat distributeur Dore-Allier dont le puits « Crevant-Laveine » est au-dessous du ruisseau Berrier, destinataire des effluents du Bois de l'Aumône. Aucune végétation n'a encore pu s'installer sur ce tertre géant, depuis 1995. Alors, une nouvelle « décharge », près du même captage ? C'est l'association APEC, Patrimoine-Environnement Culhatois, qui sonne le tocsin. Et les élus sont contre ce projet. Mais qui va les entendre ? Un arrêté préfectoral interdit toute nouvelle décharge dans le voisinage. Alors ?

Dans le territoire du syndicat distributeur Dore-Allier, les puits situés sur Vinzelles sont étiquetés « prioritaires » par le Grenelle de l'environnement, comme trois autres captages du département. Il est menacé par la pollution diffuse, traduisez : afflux de nitrates et de pesticides déversés en excédent par notre agriculture

chimique. Seul un périmètre élargi -transformé en aire d'alimentation- protégerait efficacement tous les puits de l'Allier. Les décisions actuelles sont en parfaite contradiction avec le Grenelle de l'environnement qui entend protéger les captages par un développement de l'agriculture Bio. 80 hectares en Bio, ce serait utile, non ?

Ho, la SAFER ! Vous dormez ?

Pour la Dore, affluent de l'Allier, il est désormais interdit de manger ses poissons. Les associations de pêche alertaient en vain depuis plus de 20 ans sur la santé des goujons qui leur paraissait très altérée. C'est seulement en 2009 que des analyses montrent que ces poissons sont devenus hermaphrodites, à la fois mâles et femelles. Avis aux amateurs ; les autres poissons sont aussi touchés par l'activité industrielle et l'abondance de produits créés par l'homme. Ici, c'est l'ADEP (Association Défense Environnement et Patrimoine) de Saint-Dier qui sonne l'alarme.

Lire le prochain numéro de La Galipote, le n° 120. 📄

Expéditeur : PdDNE - 19, rue Chabrol - 63200 RIOM

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)

Nos ruisseaux

Ils sont nombreux à descendre des puys vers la plaine de Riom. Ce n'est pas une raison pour abîmer l'un d'entre eux. C'est pourtant ce que font les propriétaires en détournant le ruisseau qui borde l'impasse de la Beaumette à Mozac pour l'amener au milieu de leur parc, détruisant ainsi une partie de son cours.

Ce genre d'opération est parfaitement illégal (sauf autorisation pour cause d'utilité publique). Le président de l'AAPPMA - Société de pêche de Riom - a déposé plainte. 📄



Le climat se dérègle :
A nous de jouer !

**NOTRE AVENIR À TOUS
sur radio Arverne,
jeudi 12 h 30-13 h
et dimanche 7 h 30-8 h,
100.2 pour les environs de
Clermont-Ferrand
et 89.8 pour les Combrailles**

Ni nucléaire, ni effet de serre

Le nucléaire fournit mondialement, avec quelques 430 réacteurs, environ 17 % de la consommation d'électricité, soit 3 à 4 % de la consommation d'énergie, avec quand même 60 à 70 g de CO₂ par kw/h. L'impact sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre est dérisoire. Démultiplier la production nucléaire exigerait de construire des milliers de réacteurs, ce qui épuiserait les ressources en uranium en quelques années.

L'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) prévoit une consommation d'électricité en augmentation (le lobby nucléaire fait tout pour ça !) avec une part du nucléaire de 12,5 à 14 %. De plus en plus dérisoire.

Sachant qu'à investissement égal, les ENR (énergies renouvelables) produisent plus d'énergie et induisent 15 fois plus d'emplois que le nucléaire. Le choix est facile à faire. 📄